

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

À une séance ordinaire qui se tiendra le 13 octobre 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

➤ **N° 2026-40020** ◀

Demande de dérogation mineure visant à :

Rendre réputées conformes les marges du bâtiment principal.

La marge avant est de 3,16 mètres, alors que la grille de zonage VIL-18 du règlement 40-2004 relatif au zonage exige une marge avant minimale de 8 mètres.

La marge latérale est de 1.06 mètre, alors que la grille de zonage VIL-18 du règlement 40-2004 relatif au zonage exige une marge latérale minimale de 3 mètres.

La marge arrière de 1,54 mètre, alors que la grille de zonage VIL-18 du règlement 40-2004 relatif au zonage exige une marge arrière minimale de 8 mètres.

Désignation de l'immeuble : 314, chemin des Sables
Lot : 2 677 933

Matricule : 9152-38-8164
Zone : VIL-18

➤ **N° 2026-40022** ◀

Demande de dérogation mineure visant à :

Autoriser la construction d'un solarium de 12' x 12' attenant à la résidence, dont l'implantation aurait pour effet de réduire la marge arrière à environ 7 mètres, alors que la grille de zonage RU-06 du règlement 40-2004 relatif au zonage exige une marge arrière minimale de 9 mètres.

Désignation de l'immeuble : 192, montée Foisy
Lot : 3 605 562

Matricule : 9055-69-0328
Zone : RU-06

➤ **N° 2026-40019** ◀

Demande de dérogation mineure visant à :

1. Autoriser la construction d'un logement intergénérationnel annexé à la résidence d'une superficie de 89.19 m², alors que l'article 8.15 du règlement de zonage 40-2004 exige que la superficie totale de plancher du logement intergénérationnel ne peut excéder 40% de la superficie totale de plancher du logement principal dans lequel il est aménagé pour un maximum de 75 m².
2. Autoriser l'accès direct à une porte extérieure, alors que l'article 8.15 du règlement de zonage 40-2004 ne le permet pas.

Désignation de l'immeuble : 341, chemin de l'Écuyer
Lot : 5 820 248

Matricule : 9353-56-9145
Zone : A-12

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.
Donné à Lac-des-Écorces, ce 25 septembre 2026.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 25 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 septembre 2026.



Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe